



No de résolution
ou annotation

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DU HAUT ST-FRANÇOIS
MUNICIPALITÉ DE BURY**

SÉANCE ORDINAIRE du Conseil municipal de Bury, tenue le **lundi, 2 décembre 2013, à 19 h 30** au Centre communautaire Manège Militaire à laquelle sont présents les conseillères et conseillers Steve Nadeau, Marilyn Matheson, Martin Jones, Delmar Fisher et Alain Villemure, tous membres dudit Conseil ayant dûment été convoqué et formant quorum sous la présidence du maire Walter Dougherty selon les dispositions du Code Municipal.

Le conseiller Roger-Claude Bernier est absent.

Le directeur général, monsieur Yvan Fortin et son adjointe, Mme Karen Blouin, sont présents.

1. Ouverture de la séance ordinaire

Vérification du quorum, mot de bienvenue, il est 19 h 34.

2. Adoption de l'ordre du jour

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 décembre 2013 en reportant les items 8.2 et 8.6 et en ajoutant l'item 9.1.

L'ordre du jour se présente comme suit, à savoir :

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour du 2 décembre 2013
3. Adoption des procès-verbaux de la séance régulière du 18 novembre 2013
4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)
5. Dépôt de la correspondance du mois
6. Rapport du maire
7. Rapports des comités
 - 7.1 Administration
 - 7.2 Sécurité publique
 - 7.3 Travaux publics et Environnement
 - 7.4 Urbanisme et Développement
 - 7.5 Loisir, sport et culture
 - 7.6 Golf
8. Affaires nouvelles
 - 8.1 Liste des comptes du mois
 - 8.2 Item reporté
 - 8.3 Poste d'Inspecteur en bâtiment, environnement et services techniques
 - 8.4 Confirmation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier (PAARRM)
 - 8.5 Délégation d'un représentant au Comité de Vigilance
 - 8.6 Item reporté
 - 8.7 Dossier CLSC/CHSLD
 - 8.8 Participation financière 2014 à Transport du Bonheur



No de résolution
ou annotation

- 8.9 Demande de contribution annuelle au Journal L'Image
- 8.10 Contribution annuelle au Journal Le Haut-Saint-François
- 8.11 Renouvellement de l'adhésion annuelle au Tourisme Cantons-de-l'Est
- 8.12 Contribution aux bénévoles de la bibliothèque pour la fête de Noël
- 8.13 Modification à la tarification du golf Pen-Y-Bryn 2014
- 8.14 Engagement de la municipalité à contribuer au projet de développement du centre de tri chez Valoris
- 8.15 Demande de certificat d'autorisation pour l'utilisation du piézomètre BU/FE-1-03 comme puits de production
- 8.16 Calendrier des assemblées du conseil municipal pour l'année 2014
- 8.17 Mandat à l'union des municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac
- 8.18 Emprunt temporaire pour le nouveau réservoir d'eau
9. Législation
 - 9.1 Avis de motion au règlement 401-2014 sur la taxation et tarification municipale pour l'année 2014 et les conditions de perception abrogeant le règlement numéro 401-2013.
10. 2^{ème} période de questions du public (sujets à l'ordre du jour)
11. Varia et affaires nouvelles
12. Information des membres du Conseil
13. Levée de l'assemblée

Prochaine séance ordinaire

Lundi, le 20 janvier 2013, à 19 h 30, au Centre Communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

ADOPTÉ

3. Adoption des procès-verbaux

3.1 Adoption du procès-verbal de la séance régulière du 18 novembre 2013.

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU à l'unanimité d'adopter le procès-verbal de la séance régulière du 18 novembre 2013, tel que déposé.

ADOPTÉ

4. 1^{ère} période de questions du public (questions générales)

Un citoyen s'est présenté devant le conseil pour avec quelques questions :

- Qui a réalisé et envoyé par publipostage le dépliant bleu pour le Bistro du golf?
- Pourquoi la concessionnaire s'identifie comme propriétaire du Bistro du golf?
- Demande ce que le mot « baliser » signifie dans le feuillet mauve distribué par publipostage.
- Quels sont les travaux faits par Pavage Estrie Beauce pour 14 000 \$? (en référence à une facture dans la liste des comptes du mois de novembre.)
- Est-ce que des tests ont été effectués avant et après l'installation des réducteurs de pression?
- De combien de réunions peut un membre du conseil s'absenter avant d'être suspendu?

5. Dépôt de la correspondance du mois

Le directeur général fait un rappel de certains sujets d'intérêt relativement à la correspondance déposé en comité plénier du Conseil.

2013-12-147



No de résolution
ou annotation

6. Rapport du maire

Le maire fait rapport de ses activités locales et régionales (MRC).

7. Rapports des comités

- 7.1 Administration/Sécurité publique
- 7.2 Loisirs, sport et culture
- 7.3 Travaux publics et Environnement
- 7.4 Urbanisme et développement
- 7.5 Golf

8. Affaires nouvelles

8.1 Liste des comptes du mois

CONSIDÉRANT QUE le directeur général, en vertu du règlement 403-2008 sur la délégation des compétences et les règles de contrôle et de suivi budgétaire, doit préparer et déposer périodiquement au Conseil, lors d'une séance ordinaire, un rapport des dépenses qu'il a autorisé ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU à l'unanimité que le Conseil municipal accepte l'inclusion des dépenses autorisées à la liste des comptes du mois et approuve le paiement des factures correspondantes totalisant une somme de **346 534.94 \$**

QUE le rapport soit classé sous le numéro 11-2013 et considéré comme faisant partie intégrante de la présente résolution.

ADOPTÉ

8.2 Item reporté

8.3 Poste d'inspecteur en bâtiment, environnement et services techniques

ATTENDU QUE la municipalité se doit de combler le poste d'inspection en bâtiment, environnement et aux services techniques laissé vacant suite au départ de l'ancien titulaire ;

ATTENDU QU'une lettre d'entente avec le syndicat le 13 mai 2013 dont résolution no. 2013-11-142 avait permis l'embauche à contrat de M. Marc Turcotte permettant ainsi une période de transition ;

ATTENDU QUE M. Turcotte possède les qualifications pour remplir les tâches en inspection et services techniques en plus d'assister le directeur général en matière de développement ;

ATTENDU QUE M. Turcotte a mentionné son intérêt à occuper la fonction pour quelques années ;

ATTENDU QUE le poste a été affiché à l'interne sans qu'aucune candidature ne soit déposée ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU D'autoriser l'embauche de M. Marc Turcotte au poste d'inspecteur en bâtiment, environnement et services techniques à trois jours semaine à compter du 2 décembre 2013.

2013-12-148

2013-12-149



No de résolution
ou annotation

QUE le salaire horaire de M. Turcotte soit celui identifié à l'échelon 3 de la classe salariale établie pour ce poste et que les conditions de travail soient celles prévues à la convention collective des employés (unité générale)

QUE l'embauche soit soumise à la période de probation usuelle.

ADOPTÉ

8.4 Confirmation des travaux dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier (PAARRM)

2013-12-150

IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE le Conseil approuve les dépenses pour les travaux exécutés sur les chemins Card, Gould Station, Herringville, Sand Hill, Tupperville, Maine Central, Kirkpatrick, Turcotte, Wyatt et route 255 pour un montant subventionné de 18 000 \$, conformément aux exigences du ministère des Transports.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur les routes dont la gestion incombe à la Municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

ADOPTÉ

8.5 Délégation d'un représentant au Comité de Vigilance

2013-12-151

CONSIDÉRANT QUE le site d'enfouissement localisé sur le territoire de la municipalité de Bury représente un atout économique important;

CONSIDÉRANT QUE la Régie inter municipale du centre de valorisation des matières résiduelles du Haut-Saint-François et de Sherbrooke a formé un Comité de vigilance indépendant pour veiller à ce que les opérations liées à l'exploitation du site d'enfouissement et au parc industriel avoisinant s'effectuent en conformité avec les normes applicables, dans le respect des exigences environnementales et celles définies par la RÉGIE;

CONSIDÉRANT QUE le représentant de la municipalité, nommé en 2010, a quitté la région et qu'il a lieu de le remplacer;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Bury procède à la nomination de l'inspecteur municipal, monsieur Marc Turcotte, pour siéger sur ledit Comité.

ADOPTÉ

8.6 Item reporté

8.7 Dossier CLSC/CHSLD

2013-12-152

CONSIDÉRANT le vieillissement de la population sur notre territoire, situation qui devrait s'amplifier dans les années à venir;

CONSIDÉRANT la situation géographique de Weedon et l'absence de service de santé dans les municipalités environnantes;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a pas de service d'urgence à moins de 50 km;



No de résolution
ou annotation

CONSIDÉRANT la qualité des services offerts au CLSC et au CHSLD du Haut-Saint-François, confirmé par le titre d'agrée;

CONSIDÉRANT qu'un projet concernant la rénovation et du CLSC et du CHSLD de Weedon a été déposé et accepté;

CONSIDÉRANT l'impact économique et sociale que subirait la communauté advenant un transfert des services et les pertes d'emplois qui en découleraient;

CONSIDÉRANT qu'il n'y a aucune urgence à procéder à la restructuration ou au regroupement des services des institutions (CLSC et CHSLD de Weedon);

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ par le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ QUE la Municipalité de Bury est contre toute restructuration ou regroupement des services à court terme ayant pour conséquence la réduction des services à la population et le transfert et/ou la perte d'emploi direct;

QUE le CSSS du Haut-Saint-François conserve son siège social et sa direction principale à Weedon;

QU'une copie de cette résolution soit acheminée au CSSS du Haut-Saint-François, à M. Alain Coulombe président, à M. Mario Morand, directeur général, au ministre de la Santé, M. Réjean Hébert, au Comité de citoyens pour la survie du CLSC et du CHSLD de Weedon, à l'Agence de santé de l'Estrie, à la MRC du Haut-Saint-François et aux municipalités de la MRC.

ADOPTÉ

8.8 Participation financière 2014 à Transport du Bonheur

2013-12-153

CONSIDÉRANT QU'IL est important d'offrir le service de transport adapté aux citoyens de Bury ;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme *Transport du Bonheur* est mandaté pour offrir ce service ;

CONSIDÉRANT QUE le coût pour l'année 2014 est de 7 570 \$ et que la Municipalité doit annuellement confirmer sa participation au financement ;

EN CONSÉQUENCE,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉE PAR le conseiller Martin Jones,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité s'engage à verser la contribution de 7 570 \$ pour l'année 2014 à l'organisme *Transport du Bonheur*, et ce conditionnellement à l'adoption du budget.

ADOPTÉ

8.9 Demande de contribution annuelle au Journal L'Image

2013-12-154

ATTENDU QUE la municipalité de Bury contribue financièrement à chaque année au journal L'Image de Bury ;

ATTENDU QUE le Journal, compte tenu de la période des prévisions budgétaires 2014 de la Municipalité, a transmis une demande de financement pour l'exercice 2013-2014 ;

PAR CONSÉQUENT,



No de résolution
ou annotation

IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT D'autoriser un montant de 2 500 \$ en guise
d'aide financière au journal L'Image de Bury pour l'exercice 2014.

Que l'aide financière sera transmise à la fin de leur exercice financier soit en
juillet 2014 et est conditionnel à l'adoption du budget.

ADOPTÉ

2013-12-155

8.10 Contribution annuelle au Journal Le Haut-Saint-François

ATTENDU QUE comme chaque année, le Journal Le Haut-Saint-François
sollicite la participation financière à son essor et à son développement ;

ATTENDU QUE la contribution est établie à 1,10 \$ par personne comme
depuis plusieurs années ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que la municipalité de Bury accepte de
contribuer 1.10\$ par personne pour l'exercice 2014 au Journal régional au
montant précité, et ce conditionnel à l'adoption du budget.

ADOPTÉ

2013-12-156

**8.11 Renouvellement de l'adhésion annuelle au Tourisme Cantons-de-
l'Est**

ATTENDU QUE depuis quelques années la municipalité est membre de
Tourisme Cantons-de-l'Est pour le Club de Golf ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,

ET RÉSOLU QUE la Municipalité renouvelle son adhésion annuelle à
Tourisme Cantons-de-l'Est pour l'année 2014 au montant de 350 \$, taxes en
sus et ce conditionnel à l'adoption du budget.

ADOPTÉ

2013-12-157

8.12 Contribution aux bénévoles de la bibliothèque pour la fête de Noël

ATTENDU QUE les bénévoles de la bibliothèque municipale désirent
organiser une fête de Noël suite à leur assemblée annuelle générale;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU d'autoriser un montant de 100 \$ comme contribution à la fête de
Noël de la bibliothèque.

ADOPTÉ



No de résolution
ou annotation
2013-12-158

8.13 Modification à la tarification du golf Pen-Y-Bryn 2014

ATTENDU QUE la municipalité a adopté la tarification du golf pour la saison 2014 (résolution 2013-10-132) et qu'il y a lieu d'y apporter quelques modifications;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU UNANIMEMENT de modifier les tarifs comme suit :

Voitures	(membre)	9 trous 12 \$	18 trous 20 \$
	(non membre)	9 trous 15 \$	18 trous 25 \$

Mardis 2 pour 1..... 20 \$
18 trous (deux joueurs doivent se présenter ensemble pour bénéficier du tarif spécial)

Les fins de semaine et jours fériés (18 trous) 18 \$
(9 trous) 15 \$

*Un joueur de 13 à 17 ans et accompagné d'un adulte,
profite d'un rabais de 50 % sur son droit de jeu*

Junior (13 à 17 ans) - doit être accompagné d'un adulte

Étudiants (17 à 26 ans) - avec carte d'identité

ADOPTÉ

8.14 Engagement de la municipalité à contribuer au projet de développement du centre de tri chez Valoris

2013-12-159

ATTENDU QUE la municipalité de Bury a sur son territoire la régie Valoris qui a pour mission de valoriser le plus possible les matières résiduelles traitées, notamment par le biais de l'attraction d'entreprises et de projets de R&D dans des espaces industriels adjacents;

ATTENDU QUE le développement du centre de tri de Valoris, qui ouvrira ses portes en septembre 2014, ainsi que des espaces industriels connexes généreront des revenus fonciers importants pour la municipalité, estimés actuellement à plus de \$70,000 pour 2016, et qui devraient croître au cours des années;

ATTENDU QUE Valoris est le promoteur du Centre d'Excellence en valorisation des matières résiduelles (CEVMR), en collaboration avec le Créneau accord des bio-industries environnementales (CABIE), et que ce centre, ainsi que le créneau, auront des retombées directes sur l'attractivité d'activités économiques dans l'éco-parc de Valoris;

ATTENDU QUE qu'afin de maximiser ces retombés, un projet de stratégie de développement a été élaboré et prévoit une synergie des ressources à la disposition du CEVMR, du CABIE et de l'éco-parc qui seront localisées dans les locaux du centre de tri de Valoris;

ATTENDU QUE ce projet exige l'implication de plusieurs bailleurs de fonds sur une période de trois ans, incluant une demande à la municipalité de Bury, sous forme de subvention issue des activités découlant du projet;



No de résolution
ou annotation

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Alain Villemure,
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

D'engager la municipalité de Bury à une contribution financière de \$50,000, à verser dans la 3^e année du projet (2016), et ce conditionnellement à la réalisation du montage financier présenté au conseil municipal ainsi qu'à la confirmation du montant de taxes anticipés pour l'année 2016.

ADOPTÉ

8.15 Demande de certificat d'autorisation pour l'utilisation du piézomètre BU/FE-1-03 comme puits de production

2013-12-160

ATTENDU QUE la municipalité, suite à une étude d'évaluation hydrogéologique du piézomètre BU/FE-1-03 et de la réhabilitation du puits BU/PE-1-03 préparée par la firme Envir'eau puits, désire faire une demande d'autorisation au ministère du Développement Durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs (MDDEFP) pour l'utilisation du piézomètre BU/FE-1-03 comme puits de production ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Martin Jones,
APPUYÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,

ET RÉSOLU QUE la municipalité de Bury autorise le dépôt de la demande de certificat d'utilisation du piézomètre BU/FE-1-03 comme puits de production à être déposée auprès du ministère du Développement Durable, de l'Environnement de la Faune et des Parcs.

QUE la somme de 1 644.00\$ exigée pour l'étude de la demande selon l'arrête en Conseil du Gouvernement du Québec soit versée.

QUE M. Renald McCormack, géo. Hydrogéologue de Envir'eau Puits inc. soit autorisé à signer la demande de certificat d'autorisation auprès du MDDEFP.

QUE M. Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, soit également autorisé à signer tout document qui pourrait être nécessaire afin d'obtenir le certificat d'autorisation auprès du MDDEFP.

ADOPTÉ

8.16 Calendrier des assemblées du Conseil pour l'année 2014

2013-12-161

ATTENDU QUE le conseil doit établir, avant le début de chaque année, le calendrier de ses séances ordinaires en précisant la date et l'heure de chacune (Art. 148 CM).

ATTENDU QUE le calendrier à être adopté est conforme aux règlements 406-2009 et 406-2010.

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Steve Nadeau,

ET RÉSOLU D'adopter le calendrier des séances du Conseil pour l'année 2014 et d'en fixer l'heure à 19h30. Les réunions auront lieu les jours suivants:

Lundi 20 janvier;	Lundi 3 février;	Lundi 3 mars;
Lundi 7 avril;	Lundi 5 mai;	Lundi 2 juin;
Lundi 7 juillet;	Lundi 4 août;	Lundi 8 septembre;
Lundi 6 octobre;	Lundi 3 novembre	Lundi 1 décembre.

ADOPTÉ

8.17 Mandat à l'Union des Municipalités du Québec pour l'achat de carburants en vrac



No de résolution
ou annotation

ATTENDU QUE la Municipalité de Bury a reçu une proposition de l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de mettre sur pied, en son nom et au nom de plusieurs autres organisations municipales intéressées, un regroupement d'achats visant la publication d'un appel d'offres public pour l'approvisionnement en vrac de différents carburants (essences, diesels et mazouts);

ATTENDU QUE les articles 29.9.1 de la *Loi sur les cités et villes* et 14.7.1 du *Code municipal* :

- permettent à une organisation municipale de conclure avec l'UMQ une entente ayant pour but l'achat de matériel;
- précisent que les règles d'adjudication des contrats par une municipalité s'appliquent aux contrats accordés en vertu du présent article et que l'UMQ s'engage à respecter ces règles;
- précisent que le présent processus contractuel est assujéti à la *Politique de gestion contractuelle de l'UMQ pour ses ententes de regroupement* adoptée par le conseil d'administration de l'UMQ;

ATTENDU QUE la Municipalité désire participer à cet achat regroupé pour se procurer les carburants (essences, diesels et mazouts) dans les quantités nécessaires pour ses activités et selon les règles établies au document d'appel d'offres préparé par l'UMQ;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR le conseiller Delmar Fisher,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU :

QUE le préambule fasse partie intégrante des présentes comme si récité au long;

QUE la Municipalité de Bury confirme son adhésion au regroupement d'achats mis en place par l'UMQ pour la période du 1^{er} avril 2014 au le 31 mars 2016 et confie à l'UMQ le processus d'appel d'offres menant à l'adjudication de contrats d'achats regroupés des différents carburants (essences, diesels et mazouts) nécessaires aux activités de notre organisation municipales;

QU' un contrat d'une durée d'un (1) an plus une option de renouvellement d'une période maximale d'une (1) année, pourra être octroyé selon les termes prévus au document d'appel d'offres et de la loi applicable;

QUE la Municipalité confie à l'UMQ le pouvoir de bénéficier ou non de l'option de renouvellement prévue au contrat;

QUE la Municipalité s'engage à compléter pour l'UMQ, dans les délais fixés, la lettre de demande d'adhésion, la fiche technique d'inscription qu'elle lui fournira et qui visera à connaître les quantités annuelles des divers types de carburants dont elle prévoit avoir besoin;

QUE la Municipalité s'engage à respecter les termes et conditions dudit contrat comme si elle avait contracté



No de résolution
ou annotation

directement avec le fournisseur à qui le contrat sera adjugé;

QUE la Municipalité s'engage à payer, à l'UMQ, un frais de gestion basé sur les quantités de carburants requis par notre organisation municipale. Il est entendu que l'UMQ :

- facturera trimestriellement aux participants un frais de gestion de 0.0055 \$ (0.55 ¢) par litre acheté aux organisations membres de l'UMQ et de 0.0080 \$ (0.8 ¢) par litre acheté aux non membres UMQ;
- pourra facturer, aux participants à très faibles volumes, un frais de gestion minimum annuel de 150.00 \$.

ADOPTÉ

8.18 Emprunt temporaire pour le nouveau réservoir d'eau

ATTENDU QUE la municipalité a obtenu l'approbation par règlement d'emprunt numéro 416-2013 décrétant un emprunt de 987 879 \$ pour la construction d'un réservoir;

ATTENDU QU'un emprunt temporaire est nécessaire afin de payer l'entrepreneur et les professionnels travaillant sur ce projet mais que seulement une partie de la somme autorisée est nécessaire si on soustrait les sommes reçues de la taxe sur l'essence et la contribution du Québec (TECQ);

ATTENDU QU'un emprunt temporaire est nécessaire en attendant de fermer le règlement;

PAR CONSÉQUENT,
IL EST PROPOSÉ PAR la conseillère Marilyn Matheson,
APPUYÉ PAR le conseiller Alain Villemure,

ET RÉSOLU d'autoriser un emprunt auprès de la Caisse populaire des Hauts-Boisés jusqu'à un maximum de 560 000 \$ et d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Yvan Fortin, à signer tout document en rapport avec cet emprunt.

ADOPTÉ

9. Législation

9.1 Avis de motion, règlement 401-2014 intitulé « Taxation et tarification municipale pour l'année 2014 et les conditions de perception abrogeant le règlement numéro 401-2013 »

Le conseiller Alain Villemure donne avis de motion qu'un projet de règlement numéro 401-2014 intitulé « Taxation et tarification municipale pour l'année 2014 et les conditions de perception abrogeant le règlement numéro 401-2013 sera déposé avec dispense de lecture».

10. 2^e période de questions du public (Sujets à l'ordre du jour)

Un citoyen s'est présenté devant le conseil avec quelques questions :

Questions sur la liste des comptes du mois :

- Item #27 : Est-ce que ce montant est pour seulement une bille de roulement ?
- Item # 68 et 69 : Quel sorte d'employé est allé à East Angus pour acheter et utiliser ces produits? (un journalier, secrétaire etc...?)
- Item #78 : Est-ce vraiment des frais annuel?

Questions relativement aux items à l'ordre du jour :

2013-12-163



No de résolution
ou annotation

- 8.3 : Est-ce que les échelons salariaux seront pareils pour le nouvel inspecteur que pour l'ancien?
- 8.13 : Est-ce la même politique qu'avant? On paie pour 18 trous et on peut jouer 36 trous avec les karts.

11. Varia et affaires nouvelles

Sans objet

12. Information des membres du Conseil

13. Levée de l'assemblée

La conseillère Marilyn Matheson propose la levée de l'assemblée, il est 20h55.

La prochaine séance ordinaire du Conseil se tiendra Lundi, le 20 janvier 2014, à 19 h 30, au centre communautaire Manège Militaire sis au 563, rue Main, à Bury.

Certificat de crédits suffisants:

Je, soussigné, Yvan Fortin, directeur général et secrétaire-trésorier, certifie par la présente que des crédits suffisants sont disponibles pour les sommes à payer dans les résolutions suivantes: 2013-12-148, 2013-12-149, 2013-12-153, 2013-12-154, 2013-12-155, et 2013-12-156 et 2013-11-157.

Signé ce 3 décembre 2013,

Yvan Fortin, Directeur général et secrétaire-trésorier

Walter Dougherty, Maire

2013-12-164

